Protocole de fonctionnement du Club

Vitrolles Sport Tir

En préambule à la réouverture du Club, ne seront admis sur les Pas de Tir que les adhérents ayant une licence 2019/2020 tamponnée par un médecin.

Les adhérents devront être munis en permanence d'un masque et éventuellement d'une visière.

DEPLACEMENTS DANS L'ENCEINTE DU CLUB

Des cheminements ont été créés dans tous les bâtiments ou Pas de Tir. Nous vous demandons de les respecter scrupuleusement. Il en va de votre et de notre sécurité à tous. Tous les déplacements se font en marche avant. En aucun cas, vous ne devez faire demi-tour. Vous accédez au Club-house côté 200 mètres pour aller badger et/ou prendre des cibles ou des munitions ou louer une arme et vous quittez le Club-house côté bar. A l'exception du 50 mètres, il y a une porte pour entrer et une porte pour sortir, que ce soit au Club-house, au 100/200 et au 25 mètres. L'accès aux cibles se fait sur commandement du Directeur de Pas de Tir en respectant le cheminement prévu et la distanciation réglementaire.

LOCATION DE MATERIEL DE TIR ET BUVETTE

Les échanges d'argent liquide doivent être réduits au strict minimum et uniquement pour encaisser. Le paiement par carte bleue avec ou sans contact doit être la règle. Si vous ne payez pas en sans contact ou CB, VOUS DEVREZ faire l'appoint pour qu'il n'y ait pas de rendu de monnaie. Vous gardez la possibilité de régler par chèque. La vente de boissons au bar est limitée aux canettes à consommer à l'extérieur en respectant les distanciations. Les consommations à la buvette sont interdites. Après consommation, il va de soi que les canettes vides soient jetées dans les poubelles. Les bénévoles qui vous servent n'ont pas vocation à prendre des risques de contamination en faisant votre ménage.

FONCTIONEMENT DES PAS DE TIR

Les directeurs de Pas de Tir, chargés d'assurer la sécurité, devront en plus de leurs missions s'assurer du respect des consignes de sécurité sanitaire (distanciation, respect de l'utilisation du gel, abstention des accolades, etc..). Vous devez plus que jamais respecter leurs consignes.

Les Pas de Tir fonctionnent tous portes ouvertes. En aucun cas, vous ne devez manipuler ces portes.

Un poste sur deux est utilisable au 25 et au 50 mètres. Les portes cibles impairs ont été enlevés au 25 mètres et les porte cibles pairs au 50 mètres. Il est formellement interdit d'accrocher des cibles dans les intervalles.

Pas de Tir 100/200 mètres :
Les postes 1 et 18 sont réservés exclusivement aux tireurs gauchers.

Le poste 2 est condamné.
Les postes 3 à 17 sont réservés exclusivement aux tireurs droitiers.

Ball trap : Pour respecter la distanciation, ne sont utilisables que les postes 1 – 3 – 5.

Le Pas de Tir 10 mètres qui est un Pas de Tir in-door reste fermé pour le moment.

REGLES D'HYGIENE

Des distributeurs de gel hydro-alcoolique sont disposés aux entrées et sorties de tous les pas de tir et du club-house. **Vous devez les utiliser impérativement**.

Les produits liés à la protection directe contre l'épidémie de COVID-19 (masques, charlottes, gants, etc..) ne doivent en aucun cas être jetés dans les poubelles du Club au risque de provoquer une contamination. Vous devez repartir avec et vous en débarrasser à votre domicile.

Un distributeur de mini serviettes est placé près du distributeur de gel hydro-alcoolique aux toilettes, pour permettre le nettoyage des sièges de toilettes.

Le bon respect de l'ensemble de ces consignes doit nous permettre de vivre notre passion commune du tir sportif, dans les meilleures conditions.

Nous vous remercions par avance et nous sommes certains de pouvoir compter sur votre sens civique pour une application rigoureuse de cette note.

Vitrolles, le 14 mai 2020